



Tél. : 03.21.77.37.47
Fax. : 03.21.49.33.40

**ARRETE MUNICIPAL DE RESTRICTION
DE CIRCULATION**

N° 1M2024

Le Maire de la Commune de FOUQUIERES-LEZ-LENS,

Vu le Code de la Route,

Vu l'arrêté interministériel du 24 Novembre 1967 relatif à la signalisation routière, l'ensemble des textes qui l'ont modifié et complété ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant le TRAIL DE FOUQUIERES LEZ LENS organisé par Monsieur Arnaud LEROY d'ASPORT EVENT/ASPORT TIMING, 29 rue du Bois 62138 AUCHY LES MINES se déroulant le 28 Janvier 2024 de 8 heures à 12h30, Avenue Michel Bouchez, Rue Jean Jacques ROUSSEAU, rue Chevalier de la Barre, Rue de Thann, Rue Ribeauvillé et Rue de Saverne.

Considérant que l'organisation de cette épreuve peut présenter des risques à l'égard des participants, du public et des riverains ;

Considérant la nécessité d'édicter une réglementation particulière et provisoire de la circulation sur le parcours de l'épreuve, afin de prévenir ces risques ;

A R R E T E

ARTICLE N°01 : La circulation et le stationnement des véhicules de tous genres seront réglementés le 28 Janvier 2024 de 8h à 12h30.

ARTICLE N° 02 : La circulation et le stationnement des véhicules de tous genres seront interdits pour partie sur L'avenue Michel BOUCHEZ et la rue Jean Jacques ROUSSEAU (entre la rue Camille Desmoulins et l'Avenue Michel BOUCHEZ) le 28 Janvier 2024 de 8h à 12h30.

La circulation des véhicules de tous genres sera interdite pour la rue de Thann, la rue de Ribeauvillé et la rue Saverne, le 28 Janvier 2024 de 9h30 à 12h30.

La circulation des véhicules de tous genres sera interdite temporairement pour partie sur la rue Chevalier de la Barre, le 28 Janvier 2024 de 9h30 à 12h30.

ARTICLE N°03 : REGLEMENTATION ET DEVIATION DE LA CIRCULATION.

♦ Les véhicules venant de la rue Pasteur vers l'Avenue Michel Bouchez seront déviés par la rue Camille Desmoulins ou par la rue Pasteur et la rue Jean Jaurès.